

GUIDE DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



Ville de
Tournefeuille
www.mairie-tournefeuille.fr



1. Mairie
2. Commissariat de police municipale
3. Commissariat de police nationale
4. Service Prévention
5. Services techniques



SOMMAIRE

AU QUOTIDIEN	3
SE PROTÉGER	4
À NOTRE SERVICE	6
PARTICIPATION CITOYENNE	8
EN APPUI	10
NOUVEAU	11
BIEN VIVRE ENSEMBLE	12



Ce guide est édité par la Ville de Tournefeuille - Directeur de la publication : Frédéric Parre / Conception de la maquette : Laurent Cohen / Directrice de la communication, rédaction et réalisation : Stéphanie Haesen / Crédit photos : Guillaume Fraysse - Andrea Vadius et Canva / Imprimé par Reprint / Août 2025

LES BONS RÉFLEXES



Contre les vols et les cambriolages qui peuvent se produire aussi bien le jour que la nuit, la Ville invite les Tournefeuillais à rester vigilants.

EN CAS DE DÉMARCHAGE À DOMICILE

Vous êtes en droit d'exiger une pièce d'identité, une carte professionnelle avec un ordre de mission si vous êtes en présence d'un agent EDF, d'un agent de La Poste, d'un policier, d'un pompier, d'un agent des collectes des déchets... Il ne faut signer aucun document sans vous être renseigné au préalable. **Aucune personne ne peut venir de la part de la mairie pour du démarchage. Seuls les éboueurs et les Sapeurs pompiers sont identifiés pour les calendriers.**



En cas de doute, ne laissez pas entrer l'individu et appelez le 17.

EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE

Vous vous absentez plusieurs jours ou plusieurs semaines ? Partez l'esprit tranquille en adoptant les bons réflexes et en vous inscrivant au dispositif gratuit de surveillance de votre habitation.

AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

- Prévenez vos voisins de confiance
- Faites suivre ou faites relever votre courrier
- Utilisez des équipements malins (alarme, éclairage, télésurveillance)
- Ne communiquez pas sur les réseaux sociaux ou sur votre répondeur vos dates de vacances et transférez vos appels téléphoniques sur votre portable
- Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé
- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.
- Vérifiez le bon état des serrures et verrous y compris ceux des dépendances extérieures
- Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre logement, mettez vos bijoux et objets de valeur en lieu sûr
- Prenez en photos vos objets de valeur afin d'avoir des preuves en cas de cambriolage



CHIFFRES CLÉS

+200

foyers tournefeuillais bénéficient chaque année du dispositif gratuit «Opération Tranquillité Vacances»

LE SAVIEZ-VOUS ?

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Pour vos courtes absences ou pour des absences durables, signalez-le à la Police municipale ou à la Police nationale. Des patrouilles de police peuvent ainsi surveiller votre domicile.

S'INSCRIRE

Pour vous inscrire à ce dispositif gratuit, complétez le formulaire en ligne sur le Portail citoyens, au minimum 72h avant votre départ :

- <https://bit.ly/otv-tournefeuille>
- Plus d'infos : <https://www.mairie-tournefeuille.fr/actualite/operation-tranquillite-vacances-otv-un-service-gratuit-pour-des-vacances-sereines/>

AU SERVICE DE NOTRE PROTECTION

Pour une ville où il fait bon vivre, toujours plus sûre et plus tranquille, les acteurs de notre sécurité collaborent au quotidien.

LA POLICE NATIONALE

La Police nationale joue un rôle préventif, dissuasif et répressif. Ses missions sont :

- La sécurité publique des biens et des personnes
- La police judiciaire : constater les infractions pénales, rassembler des preuves, rechercher les auteurs et les arrêter. Suite à la réforme de la Police nationale en 2021, le commissariat est dédié exclusivement au judiciaire. Il reçoit donc uniquement pour les dépôts de plainte.

+ Pour toute urgence 7j/7 et 24h/24, contactez le 17.

UNE COORDINATION DES ACTEURS DE NOTRE SÉCURITÉ

S'il appartient à l'État d'assurer la sécurité des personnes et des biens, la Ville et de nombreux partenaires locaux agissent également au quotidien en matière de prévention et de médiation pour assurer la qualité de vie, la tranquillité et le bien-être de tous. Comment coordonner toutes ces actions ? C'est le rôle du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), instance de concertation présidée par le Maire de Tournefeuille et composée de multiples acteurs: les élus et les services municipaux, les bailleurs, les associations, le Département, les représentants de l'État, de la Justice et de l'Éducation nationale, la police nationale.



CHIFFRES CLÉS

X2

Doublement des effectifs de la Police municipale entre début 2020 et 2026, avec la création d'un poste de Directeur de la Tranquillité publique qui chapeautera la coordination entre le service de la Prévention et la Police municipale

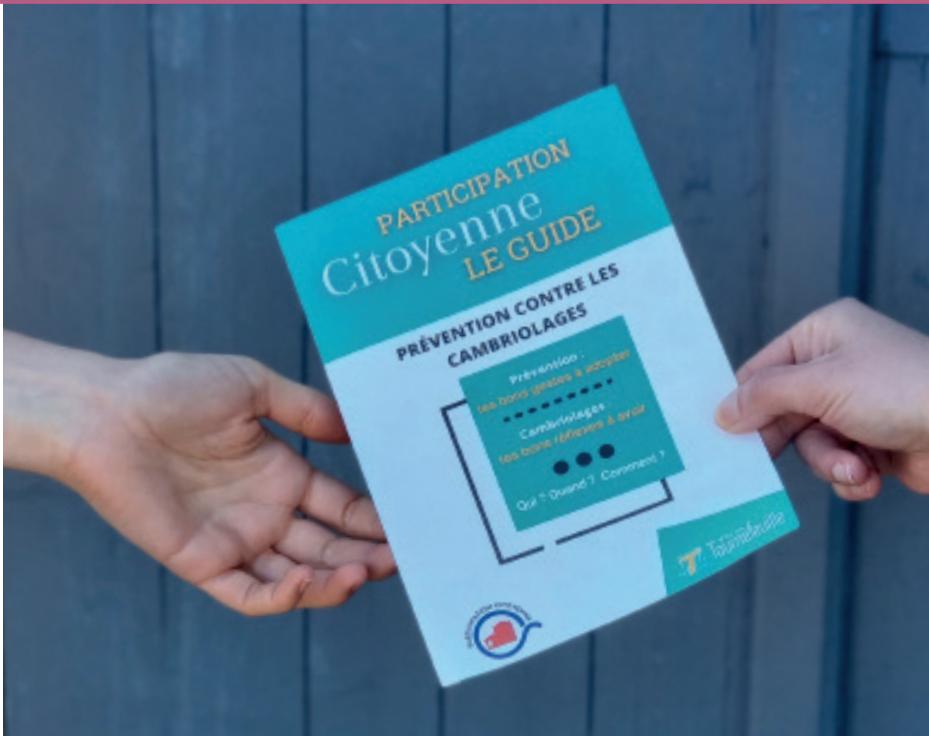
LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous avez été victime d'un cambriolage, prévenez immédiatement la police nationale en composant le 17. Préservez les traces à l'intérieur comme à l'extérieur jusqu'à l'arrivée de la police :
- ne touchez à aucun objet, porte, fenêtre
- limitez l'accès à votre lieu d'habitation.

+ Votre Police municipale, située 8 boulevard Eugène Montel, est à votre disposition du lundi au vendredi de 7h à 21h et le dimanche de 7h à 15h. Contact au 05 62 13 21 18.

LES CITOYENS RÉFÉRENTS

Dans une démarche citoyenne, la Ville a mis en place dès 2017 un dispositif de solidarité de voisinage structuré autour de Citoyens référents, permettant d'alerter la police de tout événement suspect, ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.



TOUS ACTEURS DE NOTRE SÉCURITÉ

Prévention et entraide sont au cœur de ce dispositif mis en place par la Ville. Ces citoyens référents, bénévoles et volontaires, ont reçu des conseils préventifs qu'ils diffusent ensuite à leur tour auprès des habitants de leurs quartiers.

Ces citoyens identifiés s'engagent à effectuer des remontées d'informations (hors caractère d'urgence) dès lors qu'ils le jugent nécessaire, ou signalés par un habitant de leur quartier, et dans leurs stricts champs de compétences, sur :

- tout fait de nature à troubler la sécurité des biens et des personnes
- l'émergence de certains phénomènes, nuisances, trafics, troubles

Leur rôle n'est pas de se substituer aux forces de l'ordre.

Si vous souhaitez devenir citoyen référent, vous pouvez contacter le CLSPD de la Ville de Tournefeuille :

par téléphone au 05 61 06 19 20
ou par mail à l'adresse clspd@mairie-tournefeuille.fr

CHIFFRES CLÉS

100

citoyens référents environ
dans le dispositif aujourd'hui

2/3

des secteurs de la ville couverts
par cette participation citoyenne.
Objectif de couvrir tout le
territoire d'ici 2026

LE SAVIEZ- VOUS ?

En 2022, 80% des affaires de cambriolages ont été élucidées grâce aux remontées d'informations de ces citoyens volontaires et bénévoles, soit 4 fois plus que ce qui est constaté ailleurs.

UN ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES DE LA VILLE

Le Service Prévention de la Ville de Tournefeuille réunit plusieurs fois par an, en présence de la Police nationale et de la Police municipale, les Citoyens référents afin d'échanger avec les forces de l'ordre sur les problématiques qu'ils ont rencontrées et de rappeler les bonnes pratiques. C'est également l'occasion pour tous les acteurs de cette solidarité de voisinage de se rencontrer.

En dehors de ces réunions, le service Prévention est à la disposition des Citoyens référents pour répondre à leurs interrogations.

**EN CAS D'URGENCE
APPElez IMMEDIATEMENT LE 17.**

EN APPUI

LA VIDÉOPROTECTION



Dans le cadre de la prévention des incivilités (dépôts sauvages, tags...) et de la délinquance (cambriolages, dégradations de bâtiments publics), des caméras de vidéoprotection sont installées sur notre territoire.

SUR PLACE

Depuis 2015, la Ville de Tournefeuille déploie un système de vidéoprotection. Coordonnée avec le travail des services de police, la vidéoprotection joue un rôle de sécurisation important. La présence des caméras, déployées sur des points stratégiques de la ville, dissuade les délinquants d'entrer en action. Les enregistrements des vidéos peuvent contribuer à la résolution des enquêtes.

DES CAMÉRAS SUPPLÉMENTAIRES

D'ici 2026, la vidéoprotection couvrira l'ensemble du territoire afin de renforcer la prévention et la résolution des faits de délinquance.

61 caméras en 2022

100 caméras en 2026 grâce à une enveloppe votée en Conseil municipal de 500 000€ qui sera complétée par une aide de l'État

 L'installation des caméras et la consultation des vidéos est strictement encadrées par la loi.

NOUVEAU

DISPOSITIF ANGELA

La Ville de Tournefeuille accompagne le développement sur le territoire du dispositif national «Angela». Ce dispositif gratuit prévoit le recensement de lieux sûrs permettant aux personnes se sentant en danger de trouver refuge.

CONTRE LE HARCÈLEMENT DE RUE

Ce dispositif permet à des personnes de signaler de façon discrète à un établissement, qu'elles se sentent en danger dans l'espace public et de s'y réfugier pour se sentir en sécurité.

S'ENGAGER, SENSIBILISER, AIDER

Rejoindre Angela, c'est :

- Porter assistance et soutenir toutes les personnes demandant « Angela »
- Informer et impliquer leurs employés dans la mise en œuvre du dispositif (sensibilisation dispensée par la Ville de Tournefeuille)
- Communiquer leur participation au dispositif, de manière visible et durable au grand public, ainsi qu'à leurs clients (autocollants, plaquette d'informations...)
- À l'issue de la sensibilisation-inscription, signature de la Charte d'engagement dans le dispositif « Demandez Angela ».



DES RÈGLES POUR LE VIVRE ENSEMBLE

La qualité de vie de notre ville n'est pas seulement due aux équipements et services municipaux, mais aussi et surtout le respect des différences de chacun, le respect du domaine public et de l'environnement dans lequel on vit.



BRUITS DE VOISINAGE LES RÈGLES À RESPECTER

Musique, moteur, cris, voix fortes, avertisseurs, tapages, pétards... le bruit fait partie de la vie quotidienne mais il peut être parfois perçu comme une réelle nuisance. les bruits de voisinage sont la principale cause des troubles entre voisins. Pour éviter des situations de conflits, il convient par exemple de veiller, particulièrement en habitat collectif, à ne pas écouter sa télévision ou encore sa musique trop fort ou de prévenir lorsque l'on organise une fête à son domicile.

Les travaux de jardinage ou de bricolage, susceptibles de causer des nuisances sonores, sont réglementés pour les particuliers. Ainsi, les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques... ne peuvent être utilisées que sur les plages horaires suivantes :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

+ Le Maire a pris un arrêté municipal de lutte contre le bruit qui traite des points clefs liés aux nuisances sonores. Retrouvez cet arrêté sur mairie-tournefeuille.fr.

OPÉRATION DE CONTROLES ROUTIERS

Des opérations de contrôles routiers sont organisées conjointement avec la Police nationale pouvant par exemple avoir pour cible des excès de vitesse dans une zone identifiée où se déroule un grand nombre d'infractions de ce type, ou encore l'usage du téléphone au volant.

STATIONNEMENTS

Le stationnement est réglementé par arrêté municipal. Pour éviter l'encombrement de l'espace public, il est important de garer son véhicule sur les emplacements autorisés. Sont possibles d'une amende : le stationnement sur les trottoirs, passages piétons et emplacements pour les personnes à mobilité réduite si vous n'êtes pas détenteurs de la carte.

**LE SAVIEZ-
VOUS ?**

Les propriétaires de véhicules peuvent être verbalisés lorsqu'ils réparent des véhicules stationnés dans l'espace public. À l'exception de situations d'urgence (pneus crevés, éclairage défectueux...), il est interdit d'effectuer des réparations en pleine rue (les vidanges notamment).

PRÉSERVER NOTRE CADRE VIE

La Ville et la Métropole de Toulouse réalisent un travail important pour assurer la propreté de notre territoire. Mais la propreté est l'affaire de tous, et chacun doit faire preuve de civisme pour conserver un cadre de vie agréable.

LA COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des déchets est une compétence de Toulouse Métropole. Elle se fait selon un calendrier établi à l'année. Les déchets (ordures ménagères, emballages et papiers recyclables, déchets verts) sont désormais collectés les jours fériés dans les conditions habituelles, sauf les 1er janvier, 1er mai, 15 août et 25 décembre, où la collecte n'a pas lieu mais est rattrapée selon les modalités du calendrier de collecte.

Rappel des jours de collecte :

- Ordure ménagères (bac à couvercle vert) : le lundi.
- Emballages et papiers recyclables (bac à couvercle bleu ou jaune), collecte : le mercredi matin, une semaine sur deux.
- Déchets végétaux : forfait payant, tous les mardis, en semaine impaire (soit deux fois par mois en janvier, février, juillet, août, septembre, décembre et trois fois par mois en mars, avril, mai, juin, octobre, novembre). Forfait gratuit, une fois par mois en mars, avril, mai, juin, octobre et novembre.
- Points d'apports volontaires : retrouvez la carte des emplacements sur le site web de Toulouse Métropole.

 Pour toute demande comme un bac plus grand ou une réclamation, il vous faut contacter Toulouse Métropole au 0800 201 440 ou remplir une demande en ligne directement sur metropole.toulouse.fr.



DÉPÔTS SAUVAGES

Il est interdit de déposer sur la voie publique vos ordures dans un sac ou bac en dehors des jours de collecte, ainsi que vos encombrants. Il est important pour préserver notre cadre de vie que chacun respecte les jours et consignes de collecte.

Vous constatez un dépôt sauvage d'encombrants sur le domaine public :

Vous pouvez le signaler à la Police municipale ou aux Services techniques de la Ville de Tournefeuille.

Ce que risquent les contrevenants : le dépôt d'encombrants ou d'immondices de manière illicite sur la voie publique est passible de contraventions.

LE SAVIEZ- VOUS ?

Les encombrants comprennent les gros équipements électroménagers, les meubles et la literie, les équipements sanitaires, les téléviseurs grands modèles et les revêtements (moquettes). Leur collecte se fait par inscription en prenant rendez-vous par téléphone auprès du secrétariat des services techniques au : 05 61 15 93 80.

Autre solution : la déchetterie, située au 2 rue du Docteur Charcot à Plaisance du Touch. Ouverte du lundi au dimanche (sauf le samedi de 9h à 18h) de 9h à 12h et de 13h45 à 18h. Fermeture les jours fériés. Contact au 05 62 89 03 41

Afin d'éviter aux utilisateurs des déchèteries de devoir penser à apporter un justificatif à chaque venue, le Syndicat Mixte Decoset crée un PASS pour accéder à l'ensemble des déchèteries de son territoire. Infos et lien vers le formulaire à remplir sur : mairie-tournefeuille.fr



Ville de
Tournefeuille

Hôtel de Ville de Tournefeuille

05 62 13 21 21

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

accueil@mairie-tournefeuille.fr

www.mairie-tournefeuille.fr

